

Compte rendu du Collège départemental du 11 mai 2023

Salle Cornu – Préfecture de l’Eure

En présentiel – 14h30 à 16h30

Présents :

Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la Préfecture

Madame Catherine DELALANDE représentante du Conseil Départemental

Monsieur Patrick HENRAS, personnalité qualifiée

Monsieur Philippe BORDIER, personnalité qualifiée, représentant d’Isabelle ROUYER

Madame Kristina PLUCHET, sénatrice, suppléante de Monsieur Hervé MAUREY

Madame Christine LOIR, députée

Monsieur Philippe BRUN, député, et représentant de Monsieur Jérôme PASCO

Madame Noha TEFRIT, collaboratrice de Philippe BRUN

Monsieur Bruno LEONARDUZZI, chef du SDJES27

Monsieur Robin BRANCHU, professeur de sport au SDJES27 en charge du FDVA

Excusés :

Monsieur Jérôme PASCO, mandat donné à Monsieur Philippe BRUN ;

Madame Nicole DURANTON, Sénatrice, mandat donné à Madame Kristina PLUCHET ;

Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur, mandat donné à Madame Kristina PLUCHET ;

Madame Isabelle ROUYER, mandat donné à Monsieur Philippe BORDIER ;

Monsieur Frédéric HEYBERGER, Conseiller d’Education Populaire et de Jeunesse au SDJES27

Absents : Monsieur Jean-Paul LEGENDRE.

Madame la secrétaire générale ouvre la séance.

Bruno LEONARDUZZI accueille les nouvelles personnes membres du Collège départemental, fait un rappel historique du FDVA puis rappelle les orientations régionales et les priorités départementales relatives aux projets innovants :

Orientations régionales :

- **Structurer les politiques autour de l'accompagnement et l'information des associations** (PAVA, CRIB, associations structurantes)
- **Accompagner la transition numérique responsable et solidaire des associations**
Passer de la gestion « papier » à la gestion « informatique » de l'association, développer la communication numérique : utilisation des courriels, site internet... ; utilisation ou élaboration de logiciels libres, réemploi de matériel...
- **Favoriser l'engagement associatif des jeunes**
(Ex : Junior associations, maisons des lycéens, renouvellement des instances associatives, dialogue structuré...)

Priorités départementales :

- Contribuer au développement du secteur rural
- Porter une attention particulière aux problèmes de santé et aux situations de handicap
- Valoriser les projets portés par les associations qui ouvrent des missions d'intérêt général pour les jeunes inscrits au Service National Universel (SNU)
- Promouvoir l'écologie, protéger l'environnement et soutenir les initiatives d'une production alimentaire saine
- Participer à la préparation du pays aux jeux de 2024

Données chiffrées : 142 dossiers déposés par 140 associations, pour une enveloppe de 347 362 €, chacune des propositions émises par l'équipe du SDJES de l'Eure est présentée aux membres du collège.

De nombreuses interventions ont lieu au cours de l'analyse au cas par cas des propositions financières :

Le club sportif du Collège Alphonse Allais de Louviers n'a pas été retenu : le directeur de l'UNSS est appelé à se rapprocher du SDJES.

Madame Isabelle DORLIAT-POUZET intervient pour mettre en avant les critères à respecter énoncés dans la note d'orientation du FDVA.

Le dossier de l'association La Mariebell Compagnie sera orienté vers les crédits du BOP 163 du SDJES.

Les 800€ demandés par Lezarts et les mots ne seront pas financés : la note d'orientation stipule clairement que la demande plancher est de 1000€, motif de rejet, même si le plancher de 1000€ est un frein aux demandes de certaines petites associations qui n'ont pas de projets aussi onéreux..

Madame Christine LOIR fait part d'une difficulté de certaines associations à remplir le dossier, Madame Isabelle DORLIAT-POUZET et Monsieur Bruno LEONARDUZZI rappellent le rôle des PAVA pour accompagner les associations dans cette tâche. Leurs coordonnées figurent en fin de note d'orientation.

Sur la publicité du FDVA : certains envois passent à travers la vigilance des mairies au motif que trop de mails sont reçus dans les communes. Monsieur Bruno LEONARDUZZI témoigne que certains mails ont pu être considérés comme de la publicité et mis trop rapidement à la corbeille. Madame Isabelle DORLIAT-POUZET suggère d'utiliser la voie de communication préfectorale Ligne directe.

Est évoquée la possibilité d'organiser des réunions cantonales, cependant c'est prendre le risque d'une faible fréquentation, notamment dans le monde associatif non sportif moins bien organisé.

Pour information le département de l'Eure compte depuis 2021 plus de 10 000 associations actives, chiffre en augmentation constante.

Monsieur Bruno LEONARDUZZI alerte sur la vigilance à avoir sur la rotation des demandes.

Quelques échanges ont lieu à propos du rejet de la demande de l'association Accueil service, hors critères. Le thème de l'action est : Séjours de 15 jours de répit pour femmes victimes de violences.

Monsieur Philippe BORDIER, à propos de l'association des ressortissants de Danthiady en France – ARDF, évoque l'existence de postes FONJEP au niveau international.

Un débat s'ouvre autour de la Manufacture, association en souffrance financière, qui a annoncé sa dissolution, la décision est finalement prise de ne pas lui attribuer les 3000€ initialement fléchés.

En fin d'instruction, restent 4000€ qui sont distribués aux associations qui avaient été préalablement repérées comme méritant des aides plus importantes :

- Lire et faire lire, à Verneuil d'Avre et d'Iton
- Le Comité des fêtes de Quatremare
- L'élan – ADEPAPE à Sacquenville
- La Semaine des 4 Jeudis, à Louviers

La séance est levée à 16h35.